

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 14 Décembre 2017

4

**VOI 004-14/12/17 CM**

#### **■ Approbation de l'affectation de l'opération d'investissement concernant la requalification des espaces publics du Centre-Ville de Marseille – Approbation du programme synthétique de la requalification des espaces publics**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La dynamique de requalification du centre-ville de Marseille a véritablement été initiée avec le projet Vieux-Port mis en œuvre à partir de 2012. Plusieurs axes commerciaux majeurs de l'hypercentre ont ensuite fait l'objet d'une profonde requalification : rue Saint-Ferréol, rue de Rome avec la mise en service de la ligne 3 du tramway, rue Francis Davso et la partie basse de la rue Paradis entre la Canebière et la Place Estrangin.

Dans la continuité des aménagements ainsi réalisés, l'opération globale de redynamisation « Ambition Centre-Ville » vise à poursuivre la requalification du centre-ville, afin d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitent définir conjointement les orientations souhaitées pour la requalification du centre-ville dans une vision globale et hiérarchisée, ainsi qu'une méthode de travail.

Le périmètre opérationnel s'inscrit à l'intérieur d'un périmètre de réflexion défini pour l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), avec l'objectif d'une première série de réalisation pour 2020.

La méthode envisagée consiste à désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (constituée de bureaux d'études techniques, d'architecte, de paysagiste et d'architecte du patrimoine), qui préalablement aux missions classiques de maîtrise d'œuvre, devra définir une trame circulatoire

cohérente, mettre au point une charte de qualité urbaine (typologie des matériaux et du mobilier urbain) et proposer une programmation des investissements.

Au sein de la maîtrise d'ouvrage, une équipe projet placée sous l'autorité du Directeur général adjoint délégué aux grandes infrastructures sera constituée.

Il est précisé que la Métropole Aix-Marseille-Provence interviendra pour le compte de la Ville de Marseille dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les compétences qui la concernent, à savoir vidéo protection, stationnement intelligent, fontaines et bancs.

Afin de mener à bien cet ambitieux projet, la création de l'opération d'investissement correspondante, d'un montant de 60 000 000 € TTC doit être approuvée au Conseil de ce jour, dans le cadre du vote du budget primitif 2018.

L'opération d'investissement n°2018102100 relative à la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille s'élevant à 60 000 000 € TTC inscrite au budget de l'état spécial du Territoire Marseille Provence, enregistrée dans l'autorisation de programme 08 sous le code AP n°181080BP de la Métropole, doit être affectée dans sa totalité.

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, il sera proposé de mettre en place un partenariat ambitieux avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 13 décembre 2017.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'approuver le programme de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 60 000 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est approuvé le programme de requalification synthétique des espaces publics du centre-ville de Marseille, ci-annexé.

### **Article 2 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement n°2018102100 relative à la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille pour un montant de 60 000 000 € TTC au budget de l'état spécial du territoire Marseille Provence rattachée au programme 08 sous le Code AP n°181080BP.

### **Article 3 :**

Sont inscrits aux budgets 2018 et suivants les crédits de paiement nécessaires.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

CP 2018 : 1 000 000 € TTC

CP 2019 : 26 000 000 € TTC

CP 2020 : 21 000 000 € TTC

CP 2021 : 12 000 000 € TTC ;

### **Article 4 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches du Rhône, les communes membres de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### APPROBATION DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT CONCERNANT LA REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE- VILLE DE MARSEILLE

La dynamique de requalification du centre-ville de Marseille a véritablement été initiée avec le projet Vieux-Port mis en œuvre à partir de 2012. Plusieurs axes commerciaux majeurs de l'hypercentre ont ensuite fait l'objet d'une profonde requalification : rue Saint-Ferréol, rue de Rome avec la mise en service de la ligne 3 du tramway, rue Francis Davso et la partie basse de la rue Paradis entre la Canebière et la Place Estrangin.

Dans la continuité des aménagements ainsi réalisés, l'opération globale de redynamisation « Ambition Centre-Ville » vise à poursuivre la requalification du centre-ville, afin d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaitent définir conjointement les orientations souhaitées pour la requalification du centre-ville dans une vision globale et hiérarchisée, ainsi qu'une méthode de travail.

Le périmètre opérationnel s'inscrit à l'intérieur d'un périmètre de réflexion défini pour l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), avec l'objectif d'une première série de réalisations pour 2020.

La méthode envisagée consiste à désigner une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (constituée de bureaux d'études techniques, d'architecte, de paysagiste et d'architecte du patrimoine), qui préalablement aux missions classiques de maîtrise d'œuvre, devra définir une trame circulatoire cohérente, mettre au point une charte de qualité urbaine (typologie des matériaux et du mobilier urbain) et proposer une programmation des investissements.

Au sein de la maîtrise d'ouvrage, une équipe projet placée sous l'autorité du Directeur général adjoint délégué aux grandes infrastructures sera constituée.

Il est précisé que la Métropole Aix-Marseille Provence interviendra pour le compte de la Ville de Marseille dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour les compétences qui la concernent, à savoir vidéo protection, stationnement intelligent, fontaines et bancs.

Afin de mener à bien cet ambitieux projet, la création de l'opération d'investissement correspondante, d'un montant de 60 000 000 € TTC doit être approuvée au Conseil de ce jour, dans le cadre du vote du budget primitif 2018.

L'opération d'investissement n°2018102100 relative à la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille s'élevant à 60 000 000 € TTC inscrite au budget de l'état spécial du Territoire Marseille Provence, enregistrée dans l'autorisation de programme 08 sous le code AP n°181080BP de la Métropole, doit être affectée dans sa totalité.

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, il sera proposé de mettre en place un partenariat ambitieux avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

# REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

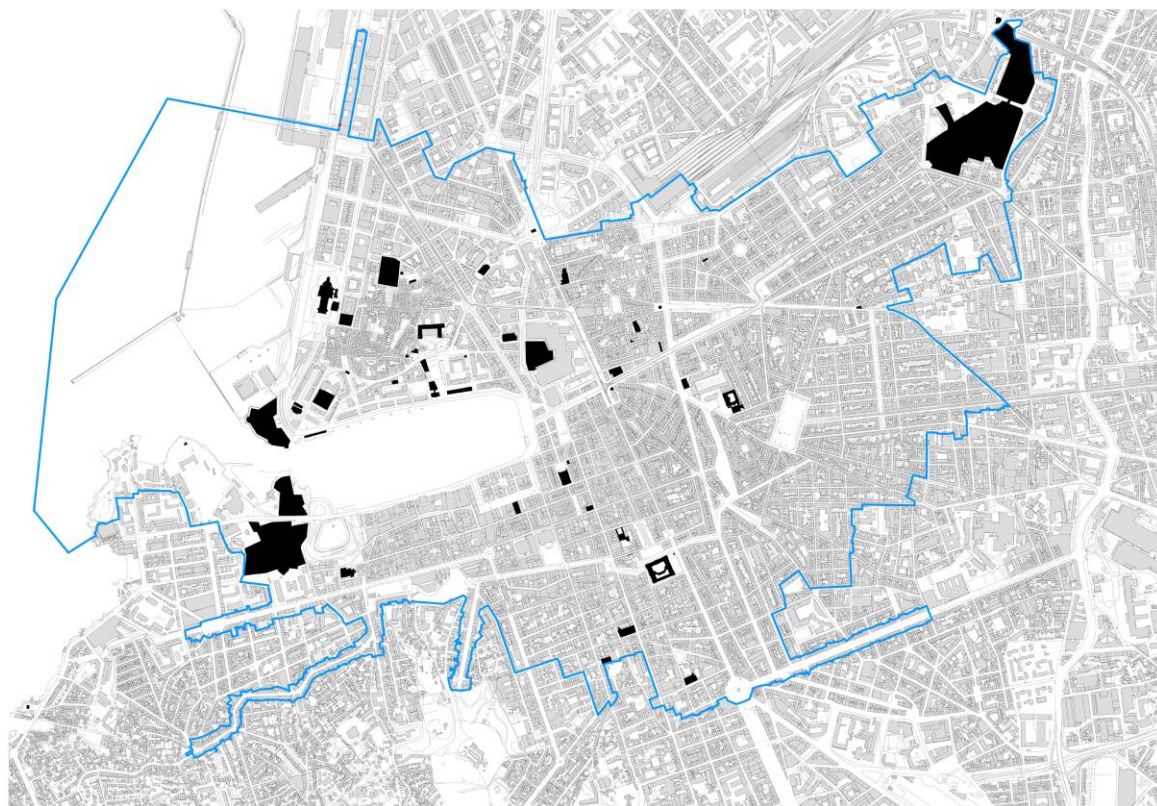
## PROGRAMME

La dynamique de requalification du centre-ville de Marseille a véritablement été initiée avec le projet Vieux-Port mis en œuvre à partir de 2012. Plusieurs axes commerciaux majeurs de l'hyper centre ont ensuite fait l'objet d'une profonde requalification : rue Saint-Ferréol, rue de Rome avec la mise en service de la ligne 3 du tramway, rue Francis Davso et la partie basse de la rue Paradis entre la Canebière et la Place Estrangin.

Dans la continuité des aménagements ainsi réalisés, la Ville de Marseille et la Métropole Aix Marseille Provence souhaitent poursuivre la requalification du centre-ville dans une vision globale et hiérarchisée au travers de l'opération globale de redynamisation « **Ambition Centre-Ville** ».

En effet, il s'agit d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer à court terme un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation.

Cette réflexion s'inscrit dans le périmètre de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en cours d'élaboration.



*Périmètre de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)*

C'est dans ce cadre de mise en valeur patrimoniale que les études de maîtrise d'œuvre seront menées et le projet doit permettre de retrouver des espaces publics de qualité (espaces courants et espaces exceptionnels) comme lieux de vie et sites de grands événements.

L'enveloppe prévisionnelle globale affectée aux travaux est estimée à 41 M€ HT avec une première phase de réalisation pour 2020 sur des secteurs définis par le maître d'ouvrage à l'issue des Etudes Préliminaires.

Sur la base du diagnostic et des orientations définis dans le cadre des Etudes Préliminaires, deux niveaux d'intervention sont à envisager sur ces secteurs : création d'espaces publics et/ou requalification d'espaces publics existants

**5 axes principaux** sont proposés pour le projet de requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille :

- **Améliorer le fonctionnement urbain dans une perspective de centre-ville apaisé en réorganisant le dispositif des transports en commun et en assurant une continuité**
- **Poursuivre la requalification des espaces publics du cœur historique**
- **S'inscrire dans une démarche de développement durable**
- **Définir une cohérence de traitement des espaces publics avec l'élaboration d'une charte de qualité urbaine du centre-ville de Marseille**
- **Maitriser la gestion urbaine**